

Communiqué

PPA « Viaduc » sur le territoire de la Commune de Prilly

Le bâtiment du badminton sera rénové

Avec son nouveau plan partiel d'affectation « Viaduc », la Commune de Prilly prévoit la construction d'une tour à proximité immédiate du nouveau centre sportif de Malley. D'entente avec son homologue, la Municipalité de Lausanne propose aujourd'hui au Conseil communal de vendre à la société Insula S.A. les droits à bâtir en sa possession. Le produit de cette opération sera utilisé pour rénover le bâtiment qui abrite le centre de badminton situé à proximité en respect des standards exigeants et de qualité de la société à 2'000 watts et Minergie P. Les communes de Prilly et Lausanne pourront ainsi assurer un avenir à long terme à la pratique du badminton, dans un bâtiment entièrement rénové et sans engager de frais.

Le plan partiel d'affectation « Viaduc » de la Commune de Prilly a été accepté par le Conseil communal de Prilly en novembre 2018. Il prévoit la possibilité de transfert de droits à bâtir, transfert qui bénéficiera à la société Insula S.A., une filiale de l'entreprise lausannoise Realstone Holding S.A., pour la réalisation d'une tour.

Le développement urbanistique de la zone dans laquelle se trouve le bâtiment du centre de badminton a imposé une réflexion au sujet de l'infrastructure sportive. Cette dernière est idéalement située à proximité des transports publics et du Centre sportif de Malley en construction. Erigée au début des années 1980, la construction nécessite un assainissement thermique et une rénovation intérieure touchant les sols et les installations sanitaires.

Dans la mesure où les Communes de Lausanne et de Prilly n'ont bénéficié que de peu de droits à bâtir supplémentaires proportionnellement à la parcelle propriété de la société Insula S.A., une négociation a permis d'obtenir des compensations de la part du principal bénéficiaire du PPA, de manière à ce que le principe de l'égalité de traitement des propriétaires concernés soit respecté.

Copropriétaires de la parcelle voisine, les Communes de Prilly et de Lausanne souhaitent vendre leurs droits à bâtir à Insula S.A.. L'opération est soumise aujourd'hui au Conseil communal de Lausanne pour validation. Le produit de la vente, complété par le montant obtenu au titre de la péréquation des droits à bâtir négocié avec la société, sera affecté à la rénovation du bâtiment du badminton menée dans le cadre des travaux de construction de la tour et de son intégration homogène au périmètre.

La rénovation du bâtiment du badminton visera les standards de la société à 2'000 watts et Minergie P. Les travaux concerneront essentiellement l'enveloppe, les sols, les installations sanitaires et les installations de production de chaleur et de ventilation. Le bâtiment rénové s'intégrera ainsi pleinement dans l'ensemble bâti. Le coût de la rénovation, chiffrée à ce jour à CHF 5.3 millions de francs, sera compensé par les montants dus par Insula SA aux copropriétaires (CHF 6.5 millions), la différence devant servir à payer différents frais (PPA, équipements collectifs, taxe sur la plus-value, etc.). Avec cette opération, les Communes de Prilly et Lausanne se réjouissent de pouvoir ainsi proposer un nouveau centre de badminton entièrement rénové sans engager de frais.

La Municipalité de Lausanne
La Municipalité de Prilly

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- Grégoire Junod, syndic de Lausanne, 021 315 22 01
- Alain Gillièron, syndic de Prilly, tél. 079 347 53 12

Lausanne, le 16 mai 2019